



TP* CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

LE MÉTIER

Il (elle) exerce son activité en contact permanent avec la clientèle, dans le respect de la réglementation et de la sécurité des passagers.

Ainsi le (la) conducteur(trice) pourra être amené(e) à :

- transporter des passagers sur des lignes régulières,
- les conduire vers une destination précise et dans les délais fixés,
- faire respecter les consignes de sécurité à l'intérieur du véhicule,
- délivrer et/ou vérifier la validité des titres de transport,
- surveiller le bon fonctionnement de son véhicule et signaler les problèmes techniques aux services d'entretien.

** Titre Professionnel du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (cncp.gouv.fr)*

SECTEUR
Transport
de personnes

NIVEAU
Avant BAC

FILIÈRE
Professionalisation

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

CF VY 07



PUBLICS CONCERNÉS

- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi de tous âges
- Personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH,...) ou ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI)
- Salariés d'entreprises (dans le cadre d'une période de professionnalisation)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Titulaire du permis B
- Âgé d'au moins 21 ans le jour de la session de validation
- Apte médicalement à la conduite des poids lourds

LES + POUR LES ENTREPRISES

Avantages financiers pour les contrats de professionnalisation (selon les publics concernés)

- Participation financière de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) Transports et Services, déterminée sur la base de forfaits horaires.
- Exonération des cotisations patronales applicables pour les personnes âgées de 45 ans et plus et allègement des cotisations patronales applicables pour les personnes âgées de moins de 45 ans.
- Aides financières possibles pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Avantages pratiques

- Votre centre AFTRAL se charge des démarches administratives.

DES AVANTAGES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Un salaire pendant toute la période du contrat.
- Un contrat associant formation théorique et travail professionnel.
- Un rythme qui favorise une insertion rapide au sein de l'entreprise.

Avec AFTRAL, organisme de formation créé par les professionnels du Transport et de la Logistique, 100 centres de formation en France, et fort de ses relations avec la profession, vous recevrez la formation professionnelle la plus adaptée aux besoins des entreprises.

VALIDATION

- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs donnant par équivalence le permis D + FIMO.
- Attestation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Attestation de formation.

Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Intégrer les différentes composantes du métier de conducteur(trice) en transport interurbain de personnes : accueil, réglementation, consignes d'exploitation et de sécurité, nouvelles technologies...
- Être capable d'effectuer un transport de ligne régulière, et de réaliser un voyage de courte durée en transport national.
- Être capable d'appliquer les règles de sécurité du travail et de la sécurité routière.

PROGRAMME

- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport interurbain de voyageurs
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun de type autocar
- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs
- Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort
- Utiliser les appareils d'oblitération, délivrer des titres de transport, utilisation d'une girouette, gérer la vente et la recette des titres de transport
- Prendre en charge les Personnes à Mobilité Réduite
- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule de transport interurbain de voyageurs et effectuer un dépannage simple
- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Mettre en œuvre un comportement visant l'amélioration de la qualité de service
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail ou Prévention et secours civique de niveau 1

DURÉE DE LA FORMATION

- 420 heures (385 h + 35 h de session de validation)

Plus d'informations ? Contactez-nous !

Votre centre AFTRAL

SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS
75847 PARIS CEDEX 17
TÉL. 01 42 12 50 50 - FAX 01 42 12 50 10
WWW.AFTRAL.COM

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

